

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005  
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

**Absents :** M. FERNANDES; Mme LABASOR

### **Objet : Budget supplémentaire 2005**

Monsieur le Maire-Adjoint, responsable des finances, présente le budget supplémentaire proposé pour 2005. Il indique que cette décision modificative prend en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du budget primitif 2005 et attire l'attention du Conseil Municipal sur la rigueur avec laquelle l'exécution du budget est suivie.

Il indique enfin que le budget supplémentaire 2005 est reproduit sur un document officiel ci-joint, disponible en mairie, conformément à la loi.

Il rappelle que l'ensemble des décisions financières nouvelles proposées ont été présentées à la commission municipale des finances du 24/10/2005 qui les a acceptées.

### **Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 23 - Abstention : 4)**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20
- VU les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'adoption des budgets des collectivités territoriales, notamment la loi d'Administration Territoriale de la République du 06/02/1992,
- VU le budget primitif 2005 adopté lors de la séance du 31 mars 2005
- VU la commission des finances du 24/10/2005
- **ADOpte le budget supplémentaire 2005 de la ville de Neuville-Sur-Saône, voté par chapitre,**
- **DIT que le budget supplémentaire 2005 se présente comme suit :**

#### Section de Fonctionnement

Opérations de l'exercice votées

Dépenses : 381 983,96 €

Recettes : 146 184,17 €

**La section de Fonctionnement est équilibrée à 381 983,96 € après reprise du résultat 2004 de 235 799,79 €**

#### Section d'Investissement

Après reprise des restes à réaliser, du déficit 2004 et d'affectation des résultats, la section d'investissement est arrêtée en équilibre :

- en dépenses à 3 499 580,48 €

- en recettes à 3 499 580,48 €

- **DIT que il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la loi**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 27 octobre 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 08/11/2005  
Publication ou affichage du 09/11/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.